Contenu du service fourni par Hologram Industries

I. Service incluant gratuitement le calcul d'une empreinte numérique

Pour chaque œuvre, le client dispose du choix suivant quant à la création des empreintes numériques :

- Ces empreintes numériques sont calculées à titre gratuit, dans le cadre d'un usage exclusif pour ce présent contrat, par HOLOGRAM. INDUSTRIES automatiquement via la technologie dénommée Theraography® à partir d'un fichier à un des formats prescrits par HOLOGRAM. INDUSTRIES (à la date du contrat : PDF, TXT, HTML, CBR ou CBZ)
  OU
- Ces empreintes numériques sont calculées par le client via un calculateur d'empreintes fourni par HOLOGRAM. INDUSTRIES à titre gratuit selon le manuel d'installation d'HOLOGRAM INDUSTRIES, et injectées par HOLOGRAM. INDUSTRIES, dès réception desdites empreintes, dans la base de données du logiciel de surveillance du service.
- Ces empreintes ou le fichier devront être accompagnés du titre de l'œuvre de référence, du nom de ses auteurs et, si nécessaire, d'un ensemble de mots-clefs positifs et/ou négatifs fournis par le client qui seront également stockés dans la base de données.

II. Recherche et comparaison des empreintes numériques des œuvres de référence à celles de fichiers trouvés sur des sites de partage répertoriés et mis à jour de manière continue par HOLOGRAM. INDUSTRIES, afin de déterminer si les fichiers détectés sont une copie, totale ou partielle, exacte ou approchée de l'œuvre de référence.

HOLOGRAM. INDUSTRIES mettra en œuvre un mécanisme de fouille du web capable de reconnaitre, par comparaison des contenus textes et/ou images, les documents web contenant une reproduction de tout ou partie d'une œuvre de référence, image et/ou texte, identifiée par le client. Ce mécanisme utilisera les informations fournies par le client conformément au contrat pour diriger sa recherche sur le web de documents suspects que le mécanisme téléchargera, dont il prendra une empreinte au moyen de la technologie dénommée Theraography® et qu'il comparera avec l'empreinte de l'œuvre de référence. Cette recherche aura lieu au minimum deux fois par semaine, avec un espacement d'au moins un jour calendaire, pour chacune des œuvres de référence, image et/ou texte, identifiées par le client en début de mois.
Dès lors que le mécanisme de fouille permet de relever une reproduction de tout ou partie d'une des œuvres de référence identifiée par le client, le processus de notification décrit ci-dessous est enclenché pour chaque œuvre de référence et chaque lien valide déterminés.

III. Notifications en cascade

Notifications d'informations et de demandes de retrait, au nom et pour le compte du client, des contenus et liens illicites selon les niveaux ci-dessous :

Etape 1 : première demande au site de partage : dans les 24 heures après l'instant où un contenu illicite est identifié par le service, une première demande de retrait dudit contenu est adressée par le service au site de partage concerné. Cette demande est adressée par mail et/ou par formulaire dédié mis en accès par le site en question. Le client est mis en copie de cette notification.

Etape 2 : seconde demande au site de partage : si le contenu illicite est toujours disponible sur le site de partage après un délai de 24 heures après l'émission de la première demande

mentionnée ci-dessus, par le site de partage concerné, de la première demande mentionnée ci-dessus, une seconde demande de retrait dudit contenu est immédiatement adressée par le service au site de partages concerné, à titre de rappel. Cette seconde demande précise qu'à défaut de retrait du contenu concerné, une demande de déréférencement du site de partage destinataire sera effectuée auprès du site indicateur et/ou des moteurs de recherche.
Cette seconde demande est adressée par mail et/ou par formulaire dédiée mis en accès par le site en question. Le client est mis en copie de cette notification.

Etape 3 : demande, au site indicateur qui pointe vers le site de partage : si le contenu illicite est toujours disponible sur le site de partage après un délai de 72 heures après l'émission de la seconde demande mentionnée ci-dessus, une demande de retrait du lien pointant vers le site de partage concerné est immédiatement adressée par le service au site indicateur qui pointe vers le site de partage.
Cette demande est adressée par mail et/ou par formulaire dédiée mis en accès par le site en question. Le client est mis en copie de cette notification.

Etape 4 : demande à l'hébergeur du site indicateur qui pointe vers le site de partage : si ledit lien pointant vers le site de partage est toujours actif sur le site indicateur au terme d'un délai de 24 heures après l'émission de la demande de retrait du lien mentionnée ci-dessus, par le site indicateur qui pointe vers le site de partage concerné, de la demande du retrait du lien mentionnée ci-dessus, une demande de retrait dudit lien pointant vers le site de partage est immédiatement adressée par le service à l'hébergeur dudit site indicateur .
Cette demande est adressée par mail et/ou par formulaire dédiée mis en accès par le site en question. Le client est mis en copie de cette notification.

Demande de déréférencement des URLs du Site de partage et du Site indicateur auprès des moteurs de recherche : à défaut de retrait de contenus illicites et/ou de liens pointant vers lesdits contenus postérieurement aux étapes décrites ci-dessus, le service adresse aux moteurs de recherche une demande de déréférencement concernant les URLs du site de partage et du site indicateur concernés.
Cette demande est adressée par mail et/ou par formulaire dédiée mis en accès par le site en question. Le client est mis en copie de cette demande. Les demandes sont réalisées dans la langue adaptée à leur destinataire, en français ou en anglais.

IV. Mise à disposition 24h/24 et 7j/7 du Client d'une interface sécurisée individuelle comprenant les informations suivantes relatives aux recherches passées et/ou en cours :

- La date de début de la recherche
- Le nombre de liens contrefaisants identifiés
- Les Œuvres de référence concernées
- La répartition par site web
- Le nombre de notifications envoyées, leurs dates d'envoi et leurs destinataires
- Le nombre de contenus supprimés
- La liste complète des liens qui renvoient aux contenus illicites
- Dans la mesure du possible, le taux de popularité de sites webs ciblés
- Dans la mesure du possible, la géolocalisation des serveurs.